

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 23 juin à 12 h par visioconférence à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Sont absents : Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Nathaniel

St-Pierre et Marc-André Laberge

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en visioconférence.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 17.

140-06-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Finances
- 3.1 Octroi de contrat des travaux de pavage du chemin Wilson
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question n'est posée.

3. Finances

3.1 Octroi de contrat des travaux de pavage du chemin Wilson

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour le pavage de 300 mètres du chemin Wilson;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité le 8 juin 2023 cinq (5) entreprises à soumissionner pour les travaux de pavage du chemin Wilson, puisque l'estimation des coûts des travaux était évaluée à moins de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions le 19 juin 2023 les soumissions de cinq (5) entreprises, soit Eurovia Québec Construction Inc., Les Pavages Ultra Inc., Sintra Inc., Roxboro et Ali Excavation Inc.;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, celles-ci ont toutes et chacune été jugées conformes;

ATTENDU QUE chacune des soumissions permettrait de réaliser les travaux de pavage durant l'échéancier visé, soit entre le 26 juin et le 18 août;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue par Sintra Inc. est la plus basse;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à Sintra Inc. le contrat de pavage de 300 mètres du chemin Wilson, au coût de 65 541,29 \$, plus taxes.

141-06-2023

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question n'est posée.



142-06-2023

5. Levée de la séance
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 12 h 25.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Le soussigné, directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 23 juin 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

